

3A5L FIRST

Société civile immobilière au capital de 1.500 euros
Siège social : 4 Villa Dietz-Monnin – 75016 PARIS
803 495 183 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE DU 4 MARS 2025

LA SOUSSIGNEE :

- Madame Martine SAMUELIAN, demeurant 7 rue d'Assas - 75006 PARIS

Gérant associé de la société 3A5L FIRST sus-désignée,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou du même département sur simple décision de la Gérance, et partout ailleurs par décision collective extraordinaire,

Décide :

- de transférer le siège social du 4 Villa Dietz-Monnin – 75016 PARIS au 7 rue d'Assas – 75006 PARIS, et ce à compter de ce jour,
- et de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« Article 4 – Siège social »

Le siège social de la Société est fixé : 7 rue d'Assas – 75006 PARIS.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou du même département par simple décision de la gérance, et partout ailleurs par décision collective extraordinaire. »

Tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

* * * * *

De tout ce que dessus, le Gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.



Le Gérant
Martine SAMUELIAN

